

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Rédacteurs en Chef,

**COMMUNIQUE DE L'UNION DEPARTEMENTALE CGT
DU NORD
sur la lutte des salariés à TOYOTA Onnaing**

A l'occasion de la réunion du Comité d'entreprise, la direction de TOYOTA Onnaing a annoncé une période de chômage partiel allant du 21 avril au 3 mai 2011.

La raison invoquée par TOYOTA est liée à un problème d'approvisionnement de pièces. Le questionnement et le doute sont grands parmi les salariés qui l'ont encore confirmé ce matin, en assemblée générale.

En effet, la direction refuse de fournir la preuve de ce qu'elle avance. Beaucoup de salariés grévistes ont la conviction que TOYOTA veut faire payer le conflit social actuel sur les deniers publics, c'est-à-dire par les salariés et plus globalement, la population. Ils ont également le vif sentiment que la décision de chômage partiel vient à point pour tenter de casser la lutte qu'ils mènent avec détermination depuis maintenant quinze jours.

Face à cette situation, l'Union départementale CGT du Nord a interpellé, par courrier, la DIRECCTE de Valenciennes (Direction départementale du Travail) pour que les éléments communiqués ci-dessus, soient pris en compte lors de l'examen par leurs services, de la demande de chômage partiel. D'autre part, elle sollicite également l'intervention de la DIRECCTE afin que la direction de TOYOTA apporte tous les éléments de justification sur la raison invoquée pour la mise au chômage partiel. Une copie de ce courrier a été adressée à la Préfecture du Nord et à la DIRECCTE régionale.

Au vu des enjeux évoqués ci-dessus et au regard de la lutte d'envergure menée par les salariés de TOYOTA depuis le 30 mars dernier, il apparaît nécessaire pour la CGT, que la Direction départementale du Travail soit attentive sur le motif et les preuves apportées par la direction de TOYOTA dans sa demande d'autorisation de chômage partiel.

A la demande des organisations syndicales, la Commission départementale de conciliation a été convoquée par la DIRECCTE de

Valenciennes le 14 avril. Les revendications des salariés sont justes et légitimes et la direction de TOYOTA doit les entendre et y donner suite.

L'Union départementale CGT du Nord réaffirme à nouveau, tout son soutien à la lutte courageuse des salariés, qui revendiquent légitimement un autre partage des richesses en faveur de ceux qui les créent, c'est-à-dire les travailleurs.

Fait à Lille, le 13 avril 2011

**Union départementale CGT du Nord
Martine DEBELS
Tél. 03 20 62 11 62**